

**APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
(SERVICES DE CONSULTANTS – SELECTION DE FIRMES)**

PAYS : GUINEE

NOM DU PROJET : Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG)

SECTEUR : Energie

SERVICES DE CONSULTANTS

Mode de financement : **Vente à Tempérament**

N° de Financement : **GIN-1051**

DATE : 25 octobre 2023

Le Gouvernement de la République de Guinée a reçu un financement de la Banque Islamique de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Amélioration de l'Accès à l'Electricité en Guinée (PAAEG), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées pour financer des services de consultant.

Les services comprennent : **Audit comptable et financier des comptes pour les exercices 2024, 2025, 2026, 2027 et l'audit de clôture.**

Les Termes de Référence (TdR) détaillés de la mission *sont disponibles à l'adresse ci-dessous.*

Le Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures représenté par l'Electricité de Guinée (EDG) invite les bureaux de Consultants (« Consultants ») éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir des renseignements spécifiques démontrant qu'ils sont pleinement qualifiés pour réaliser les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des conditions comparables, disponibilité de compétences adéquates parmi leur personnel, etc.).

Les critères d'établissement de la liste restreinte sont :

- 1) Expérience générale du consultant ;
- 2) Expériences similaires dans le domaine de l'audit ;
- 3) Expériences spécifiques dans le domaine de l'audit comptable et financier financés par les partenaires techniques et financiers.

Les Personnels-clés ne feront pas l'objet d'évaluation au stade de l'établissement de la liste restreinte.

Les Consultants intéressés sont invités à prendre connaissance des Clauses 1.23 et 1.24 des Directives sur l'acquisition des Services de Consultants dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (les « Directives ») définissant les règles de la BISD concernant les conflits d'intérêt.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes afin de renforcer leurs qualifications en indiquant clairement le type d'association, c'est-à-dire un groupement de consultants, ou une intention de sous-traitance. Dans le cas de groupement, tous les partenaires du groupement seront conjointement et solidairement responsables pour la totalité du contrat, en cas d'attribution.

La sélection se fera en conformité avec la méthode de *Sélection à Moindre Coût (SMC)* sur la base d'une liste restreinte de Consultants Locaux stipulée dans les Directives.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations additionnelles à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux indiquées de *09:00 à 16:00*, heure locale.

**Monsieur le Coordonnateur du Projet
Immeuble KATEX près du siège de Cellcom-Guinée
Electricité de Guinée (EDG)**

Commune de Kaloum, BP 1463 Conakry
République de Guinée
Tél : +224 622 08 96 10
E-mail : bangaly.konate@paaeg.com

Les manifestations d'intérêt sous forme écrite doivent être envoyées **par courriel** à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **13 novembre 2023 à 10h30**.

Monsieur le Coordonnateur du Projet
Immeuble KATEX près du siège de Cellcom-Guinée
Electricité de Guinée (EDG)
Commune de Kaloum, BP 1463 Conakry
République de Guinée
Tél : +224 622 08 96 10
E-mail : bangaly.konate@paaeg.com ; djombo.coumbassa@paaeg.com